

Le renfort de fin d'année chez Décor&Sens

Décor&Sens, magasin de décoration et d'arts de la table de 900 m² à Marseille, réalise un tiers de son chiffre d'affaires en novembre et décembre. Mme Carlier, la directrice, veut renforcer l'équipe de vente par un salarié à temps plein du 1er novembre au 31 décembre 2026. Elle hésite entre un CDD pour surcroît d'activité et une mission d'intérim.

En tant qu'assistant(e) manager, vous chiffrez les deux solutions à partir du document 1 et vous rappelez les règles du CDD (document 2).

Document 1 : données du recrutement

Élément	Valeur
Contrat envisagé	35 h par semaine, du 1er novembre au 31 décembre 2026 (2 mois)
Salaire mensuel brut	1 823,03 € (SMIC 2026)
Charges patronales (CDD)	42 % du brut, indemnités comprises
Intérim	coût facturé = salaire brut du poste × coefficient 1,95 (charges et indemnités comprises)

Document 2 : rappels sur le CDD

Notion	Règle
Prime de précarité	10 % de la rémunération brute versée pendant le contrat
Indemnité compensatrice de congés payés	10 % de la rémunération brute (calcul simplifié)
Motif	Le CDD doit indiquer un motif précis : accroissement temporaire d'activité, remplacement, emploi saisonnier, etc.

Annexe 1 (arrondir les montants à deux décimales)

Question	Réponse
Salaire brut versé sur les deux mois de CDD (€)	_____
Prime de précarité due en fin de CDD (€)	_____
Indemnité compensatrice de congés payés (€)	_____
Rémunération brute totale du CDD, indemnités comprises (€)	_____
Coût employeur du CDD avec 42 % de charges patronales (€)	_____
Coût facturé par l'agence d'intérim (€)	_____
Surcoût de l'intérim par rapport au CDD (€)	_____

Questions d'analyse

Le motif de recours au CDD à inscrire dans le contrat est :

- ☐ Accroissement temporaire d'activité
- ☐ Remplacement d'un salarié absent
- ☐ Emploi à caractère saisonnier

Malgré son surcoût, l'intérim peut être préféré lorsque :

- ☐ Le besoin est connu longtemps à l'avance
- ☐ Le magasin veut économiser la prime de précarité
- ☐ Le besoin est urgent ou incertain : l'agence recrute, rédige le contrat et gère la paie